



Wallonie Certificat PEB

Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20260908002043

Établi le : 08/09/2026

Validité maximale : 08/09/2036

ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DE MON LOGEMENT DANS SON ÉTAT ACTUEL

Informations générales

Adresse : Rue de Favarcq, 66
7970 Beloeil

Logement certifié comme : Maison unifamiliale
2 façades libres

Date de construction : Inconnue

Parcelle cadastrale : 51008A0372/00G000

Date d'octroi du permis de bâtir : Inconnue

Référence du permis : -



Performance énergétique et indicateurs spécifiques

PEB F	Performance de l'enveloppe	MÉDIOCRE
	Performance des installations de chauffage	SATISFAISANTE
	Performance des installations d'eau chaude sanitaire	MÉDIOCRE
	Système de ventilation	TRÈS PARTIEL
	Utilisation d'énergies renouvelables	NON

Version du protocole : 02-sept.-2024
Version du logiciel de calcul : 5.0.1

Évaluation énergétique

Surface de plancher chauffé (A_{ch}) :	93 m ²
Consommation finale d'énergie :	38 494 kWh/an 414 kWh/m ² .an
Consommation totale d'énergie primaire (E_{Total}) :	40 664 kWh/an
Consommation spécifique d'énergie primaire (E_{spec}) :	F 438 kWh/m ² .an
Énergie renouvelable produite sur site :	0 %
Impact sur le changement climatique	
Émissions de CO ₂ totales, sur le cycle de vie du bâtiment :	-
Émissions de CO ₂ opérationnelles, lors de l'utilisation du bâtiment :	109 kg CO ₂ /m ² .an

Certificateur

Certifié par **CLAUSSE Sébastien**
Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01925

Signature du certificateur

Digitally signed by Sébastien Clausse (Signature)
Date: 2026.09.09 10:44:05 CEST
Reason: PACE

1/10



Wallonie Certificat PEB

Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20260908002043

Établi le : 08/09/2026

Validité maximale : 08/09/2036

MON PARCOURS DE RÉNOVATION VERS LE LABEL A





☐ AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 88 11
☐ AV Brabant : Tél.: 02 874 57 11
☐ AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☒ AV Wallonie : Tél.: 081 432 811

Code PC Rési. ☐

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: GERARD Gerard

N° de TVA: 629 836 386

ou n° de la carte d'identité:

Distributeur: Net Management

RAPPORT n°: C15/10880607/Gen/1

Membre n°:

Installation: Nom: CHROBOT-DHONT

Adresse: Rue de Fompeque 66

7910 Belvel

Date de visite: 29/9/04

Propriétaire ou Mandataire: Tél.:

Nom, Prénom: CHROBOT-DHONT

Adresse: Rue de Lombard 6 146

Demandeur: M. Gerard 1972 Elieque (14)

Compteur: n°: Index: ☒

Type de comptage: ☐ jour - ☐ bilhoraire - ☐ nuit -

Type de visite: ☒ 270 ☐ 271 ☐ 276 RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☐ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: ☒ RGIE: art. ☒ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT ☐

Installation conçue pour la tension de 230 V AC, Protection branchement: 40 A Type: DJ Solite

Description du branchement: Aléna Type câble: FXUB Section: 4 x 10 mm²

Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 11

Type de prise de terre: piquet Résistance de dispersion: 13 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>2 // General ho/0,3</u>	<u>M II xUB 2,5/4 (double)</u>	<u>DJ 10 A</u>
<u>2 // ho/0,03 (4 circuits)</u>		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Mont
Rue: Circuit asservie au L50 affluent

Le différentiel général était a été plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 29/9/2009 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION - ETAIT PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service

Annexes: Annexes
VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, Prénom, Signature

J. VAN C 1088